



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le - 2 JUL. 2015

Direction générale
de l'enseignement
supérieur
et de l'insertion
professionnelle

Service de la
stratégie des
formations et de la
vie étudiante

Sous-direction
de la vie étudiante

Département
des aides aux
étudiants

La ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les
recteurs d'académie
Chanceliers des universités

Objet: Cotisation du régime de sécurité sociale applicable aux étudiants
pour l'année 2015-2016.

Dans l'attente de la parution de l'arrêté interministériel fixant le montant de la cotisation d'assurance maladie des étudiants pour l'année universitaire 2015/2016, je vous demande de bien vouloir informer les présidents et directeurs des établissements d'enseignement supérieur publics et privés de votre académie que le taux retenu est de 215 €.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en application des dispositions du code de la sécurité sociale les étudiants boursiers, sous réserve de n'avoir pas épuisé leurs droits à bourse au titre de leur cursus, sont dispensés du versement à titre provisionnel de la cotisation d'assurance maladie lorsqu'ils justifient soit d'un avis d'attribution conditionnel favorable de bourse, soit, pour un étudiant en instance de bourse qui n'aurait pas encore reçu un avis conditionnel, de l'avis définitif de l'année précédente.

Enfin, je vous demande toute votre vigilance sur le paiement en trois fois de la cotisation de la sécurité sociale en même temps que les sommes dues pour les droits de scolarité (article R.381-15 du code de la sécurité sociale). Tous les établissements d'enseignement supérieur doivent proposer cette possibilité lors de l'inscription de l'étudiant, que l'inscription soit opérée par voie dématérialisée ou par formulaire papier.

DGESIP A2-1

2015 - 0564

Affaire suivie par

René GUILLAUMET

Téléphone

01 55 55 64 20

Fax

01 55 55 66 86

Mél.

rene.guillaumet

@enseignementsup.gouv

.fr

1 rue Descartes

75 231 Paris cedex 05

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle

Simone BONNAFOUS